

LES FONDS ACCORDÉS AUX BANDES INDIENNES PAR LA MAINC

Question n° 4437—M. Oberle:

1. Au sujet des accords conclus avec la bande indienne Nuchatlaht par la Région de la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours de l'année financière 1981-1982, tel que décrit dans le système de contrôle budgétaire du ministère, engagement n° 74985, date d'autorisation, 5 juin 1981, au montant de \$2,000, *a*) à quels programmes, fins ou projets précis l'argent était-il réservé, *b*) comment a-t-on demandé les fonds?

2. Une fois les fonds déboursés par le ministère, une partie en a-t-elle été réaffectée à des fins échappant à l'autorité ou au contrôle directs de la bande et, le cas échéant, *a*) à quelles fins, *b*) à qui, *c*) l'a-t-elle été avec l'approbation du ministère ou sous sa gouverne?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Cours de menuiserie; *b*) accord de contribution.

2. *a*), *b*) et *c*) Ces renseignements ne sont pas disponibles parce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas encore reçu les états vérifiés de la bande indienne de Nuchatlaht pour le 31 mars 1982.

Question n° 4438—M. Oberle:

1. Au sujet des accords conclus avec le conseil tribal Nuuchahnulth par la Région de la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours de l'année financière 1981-1982, tel que décrit dans le système de contrôle budgétaire du ministère, engagement n° 74988, date d'autorisation, 12 août 1981, au montant de \$6,556, *a*) à quels programmes, fins ou projets précis l'argent était-il réservé, *b*) comment a-t-on demandé les fonds?

2. Une fois les fonds déboursés par le ministère, une partie en a-t-elle été réaffectée à des fins échappant à l'autorité ou au contrôle directs du conseil et, le cas échéant, *a*) à quelles fins, *b*) à qui, *c*) l'a-t-elle été avec l'approbation du ministère ou sous sa gouverne?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Formation en cours d'emploi; *b*) accord de contribution.

2. Non; *a*) sans objet; *b*) sans objet; *c*) sans objet.

Question n° 4439—M. Oberle:

1. Au sujet des accords conclus avec le conseil tribal Nuuchahnulth par la Région de la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours de l'année financière 1981-1982, tel que décrit dans le système de contrôle budgétaire du ministère, engagement n° 76001, date d'autorisation, 6 mai 1981, au montant de \$24,572, *a*) à quels programmes, fins ou projets précis l'argent était-il réservé, *b*) comment a-t-on demandé les fonds?

2. Une fois les fonds déboursés par le ministère, une partie en a-t-elle été réaffectée à des fins échappant à l'autorité ou au contrôle directs du conseil et, le cas échéant, *a*) à quelles fins, *b*) à qui, *c*) l'a-t-elle été avec l'approbation du ministère ou sous sa gouverne?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Consultation; *b*) accord de contribution.

2. Non; *a*) sans objet; *b*) sans objet; *c*) sans objet.

Questions au Feuilleton

Question n° 4440—M. Oberle:

1. Au sujet des accords conclus avec le conseil tribal Nuuchahnulth par la Région de la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours de l'année financière 1981-1982, tel que décrit dans le système de contrôle budgétaire du ministère, engagement n° 78005, date d'autorisation, 6 mai 1981, au montant de \$25,000, *a*) à quels programmes, fins ou projets précis l'argent était-il réservé, *b*) comment a-t-on demandé les fonds?

2. Une fois les fonds déboursés par le ministère, une partie en a-t-elle été réaffectée à des fins échappant à l'autorité ou au contrôle directs du conseil et, le cas échéant, *a*) à quelles fins, *b*) à qui, *c*) l'a-t-elle été avec l'approbation du ministère ou sous sa gouverne?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Agent de planification communautaire; *b*) accord de contribution.

2. Non; *a*) sans objet; *b*) sans objet; *c*) sans objet.

Question n° 4441—M. Oberle:

1. Au sujet des accords conclus avec le conseil tribal Nuuchahnulth par la Région de la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours de l'année financière 1981-1982, tel que décrit dans le système de contrôle budgétaire du ministère, engagement n° 78006, date d'autorisation, 6 mai 1981, au montant de \$30,000, *a*) à quels programmes, fins ou projets précis l'argent était-il réservé, *b*) comment a-t-on demandé les fonds?

2. Une fois les fonds déboursés par le ministère, une partie en a-t-elle été réaffectée à des fins échappant à l'autorité ou au contrôle directs du conseil et, le cas échéant, *a*) à quelles fins, *b*) à qui, *c*) l'a-t-elle été avec l'approbation du ministère ou sous sa gouverne?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Bureau de formation et d'emploi; *b*) Accord de contribution.

2. Non; *a*) sans objet; *b*) sans objet; *c*) sans objet.

Question n° 4442—M. Oberle:

1. Au sujet des accords conclus avec le conseil tribal Nuuchahnulth par la Région de la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours de l'année financière 1981-1982, tel que décrit dans le système de contrôle budgétaire du ministère, engagement n° 78007, date d'autorisation, 6 mai 1981, au montant de \$31,000, *a*) à quels programmes, fins ou projets précis l'argent était-il réservé, *b*) comment a-t-on demandé les fonds?

2. Une fois les fonds déboursés par le ministère, une partie en a-t-elle été réaffectée à des fins échappant à l'autorité ou au contrôle directs du conseil et, le cas échéant, *a*) à quelles fins, *b*) à qui, *c*) l'a-t-elle été avec l'approbation du ministère ou sous sa gouverne?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Conseiller en administration locale; *b*) accord de contribution.

2. Non; *a*) sans objet; *b*) sans objet; *c*) sans objet.

Question n° 4443—M. Oberle:

1. Au sujet des accords conclus avec le conseil tribal Nuuchahnulth par la Région de la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours de l'année financière 1981-1982, tel que décrit dans le système de contrôle budgétaire du ministère, engagement n° 78008, date d'autorisation, 6 mai 1981, au montant de \$5,000, *a*) à quels programmes, fins ou projets précis l'argent était-il réservé, *b*) comment a-t-on demandé les fonds?